

Payer à l'étranger

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :



**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF – 18 rue La Fayette 75009 Paris – Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville – 9 rue de la Poterie – 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : juillet 2026

SOMMAIRE

Quels sont les avantages de la carte bancaire à l'étranger ?	4
Comment être sûr que ma carte fonctionnera ?	8
Quelles précautions prendre pour ma carte ?	12
La carte virtuelle, à quoi sert-elle ?	14
Comment obtenir une carte de remplacement en urgence ?	16
Dois-je emporter des espèces avant de partir ?	18
Quelles précautions pour mon argent liquide ?	22
Paiement mobile, sans contact, cartes prépayées, chèques et chèques vacances fonctionnent-ils à l'étranger ?	24
Puis-je faire des virements si besoin ?	28
Quelles précautions à mon retour en France ?	32
L'essentiel	34

Introduction

**Vous partez bientôt en voyage à l'étranger.
Quels moyens de paiement privilégier
et quelles sont les précautions à prendre ?
Ce guide vous présente des astuces pratiques
pour assurer la sécurité de votre argent et
limiter les frais.**

**Pour vos déplacements à l'étranger,
consultez le site diplomatie.gouv.fr et le site
de l'ambassade de France dans le pays de
destination. Ils pourront notamment vous
renseigner sur les usages et les pratiques
locales concernant l'argent.**

**Quels sont
les avantages
de la carte
bancaire
à l'étranger ?**

Les points forts de la carte

Acceptée presque partout (hôtels, restaurants, transports...), la carte est :

- **pratique** pour les paiements et les retraits d'espèces ;
- **sécurisée** : en cas de doute, vous pouvez la bloquer temporairement (notamment via l'application mobile) ; en cas de perte ou de vol, vous pouvez faire opposition ;
- **traçable** : vous pouvez consulter toutes vos opérations (dépenses et retraits d'espèces) en ligne ou sur l'appli de votre banque ;
- **parfois associée à des assurances** selon la gamme retenue (Gold, Premier, etc.) par exemple pour l'annulation de voyage, le rapatriement ou la location de voiture. Pensez à vérifier les garanties et leurs conditions.

Avant d'engager toute dépense en cas de sinistre (accident, vol de bagages...), contactez les services d'assistance et d'assurance dont vous disposez.

Selon le pays de destination

Dans un pays de la zone euro, l'utilisation de la carte bancaire est globalement la même qu'en France.

En dehors de la zone euro, les paiements et les retraits peuvent entraîner des frais de change et des commissions. Des frais supplémentaires peuvent également être appliqués par le gestionnaire du distributeur de billets (DAB).

À l'international, le coût d'une opération dépend généralement de deux critères :

- le type d'opération (paiement ou retrait) ;
- la devise utilisée.

Le détail des frais applicables à l'étranger figure dans la brochure tarifaire de votre banque, accessible en agence ou sur son site internet.

Comment
être sûr que
ma carte
fonctionnera ?

À faire avant votre départ :

- Vérifiez que votre carte bancaire est utilisable à l'étranger. Par exemple, les cartes à autorisation systématique fonctionnent uniquement si le terminal de paiement du commerçant peut vérifier la disponibilité des fonds sur votre compte.
- Vérifiez la **date d'expiration** de votre carte. Si besoin, demandez son renouvellement anticipé.
- Activez les « opérations à l'étranger » dans votre application bancaire (ou sur votre banque en ligne). Le plus souvent, vous devez cocher le pays/**continent** où vous autorisez son fonctionnement.
- Adaptez les **plafonds** de paiement et de retrait à vos besoins à l'étranger.
- Pour limiter les frais liés aux paiements et retraits en devises, **vérifiez les tarifs** de votre carte bancaire avant votre départ et renseignez-vous sur les éventuelles options proposées par votre banque (option « voyage », forfait ou tarif avantageux).
- **Prévenez votre banque** du voyage. Vous éviterez son blocage pour suspicion de fraude à l'étranger.
- Si possible, **emmenez 2 cartes** et gardez-les séparément pour avoir une carte de secours en cas de besoin.
- Notez le **numéro à appeler** depuis l'étranger pour bloquer votre carte en cas de problème.

À faire pour vos locations et réservations :

Vérifiez le type de carte exigé par le loueur et celui que vous possédez. En effet, votre carte bancaire indique si elle est à **débit ou à crédit**, chacune ayant des usages différents. Or, certains professionnels (location de voiture, hébergement...) peuvent exiger une carte de crédit pour garantir la réservation ou le dépôt de garantie.

Si vous ne disposez que d'une carte de débit, rapprochez-vous de votre banque pour envisager une solution adaptée.

Vérifiez et ajustez **vos plafonds de carte** en fonction du montant de la caution ou de la garantie demandée. En effet, lors d'une location ou d'une réservation, une empreinte bancaire (préautorisation) peut être effectuée. Cette somme n'est pas forcément débitée, mais elle réduit temporairement votre plafond de paiement disponible.

À faire sur place :

- Vérifiez le **réseau** d'acceptation de votre carte (Visa/Mastercard/American Express...).
- Respectez les **plafonds** de votre carte, pour les paiements comme pour les retraits.
- L'usage du **code** confidentiel s'est généralisé dans le monde. Toutefois, dans certains pays, il peut encore vous être demandé de signer un reçu.
- Sur le terminal de paiement, choisissez le paiement en **devise** locale pour éviter des frais de change.
- Privilégiez une carte **à débit immédiat** (et non différé) pour une vision claire de votre solde disponible.

Lors d'un paiement par carte ou d'un retrait, il peut vous être proposé de payer en euros plutôt que dans la monnaie du pays. En général, il est plus avantageux de choisir la devise locale, car la conversion proposée par le commerçant est souvent moins favorable. C'est un bon réflexe pour préserver son budget vacances.

**Quelles
précautions
prendre pour
ma carte ?**

L'usage de la carte est autant sécurisé à l'étranger qu'en France, en suivant quelques **précautions simples** :

- Ne laissez pas votre carte hors de votre vue.
- Vérifiez les montants avant de valider.
- Tapez votre code à l'abri des regards.
- Rangez votre carte en lieu sûr.
- Si vous avez un doute sur un distributeur de billets (objet ou clavier suspect...), informez le personnel où se situe le distributeur et n'utilisez pas l'appareil si l'agence est fermée.
- Activez les notifications de paiement en temps réel sur votre application bancaire.
- Gardez une carte de secours séparée, en cas de vol ou de blocage de votre première carte.
- Pour vos achats en ligne, vérifiez que la page web est sécurisée (https).

Notez et gardez en sécurité (hors du portefeuille), les **coordonnées qui pourraient vous être utiles** depuis l'étranger (selon le pays où vous allez) : le numéro à 16 chiffres de votre carte bancaire et sa date d'expiration pour pouvoir joindre :

- votre banque en cas de problème ;
- les services d'assistance et d'assurance dont vous disposez (parfois en lien avec vos moyens de paiement) ;
- le service d'opposition, en cas de perte ou de vol de votre carte.

La carte
virtuelle,
à quoi
sert-elle ?

Vous pouvez générer une e-carte (carte virtuelle) directement depuis votre application bancaire.

Elle vous permet d'utiliser un numéro de carte différent de votre carte physique, pour payer en toute sécurité.

Pourquoi c'est utile ?

- Vous limitez l'exposition de vos données bancaires en cas de fraude.
- Vous disposez d'un moyen de paiement de dépannage si vous n'avez pas votre carte sur vous.
- Vous pouvez payer en ligne, mais aussi régler avec votre mobile lorsque votre banque le permet.

Dans quels cas l'utiliser ?

L'e-carte est particulièrement pratique pour :

- réserver un hébergement, un transport ou une activité en ligne ;
- effectuer un achat ponctuel sans utiliser votre carte principale ;
- sécuriser vos paiements lors d'un séjour à l'étranger.

Elle ne remplace pas toujours une carte physique sur place (certains professionnels peuvent exiger la carte utilisée lors de la réservation). Vous ne pouvez pas retirer d'espèces avec une e-carte.

**Comment
obtenir une
carte de
remplacement
en urgence ?**

Selon votre banque, vous pouvez demander à recevoir une **carte de remplacement** d'urgence ou des espèces, dans les plus brefs délais. L'idéal est de vérifier avant de partir, auprès de votre banque si elle propose ce service, en cas de perte ou de vol.

En général, vous pourrez la recevoir dans un délai d'un à trois jours ouvrés. Des **espèces** pourront être mises à disposition près de votre lieu de séjour, généralement dans les heures qui suivent l'accord de votre banque.

**Dois-je
emporter des
espèces avant
de partir ?**

Pour quoi ?

Dès votre arrivée, vous devez pouvoir payer vos premières dépenses (ex : taxi, bus, tuk-tuk, pourboires...). Or, la carte n'est pas forcément acceptée. Dans certains pays ou zones reculées (zones rurales, petites villes), les espèces sont alors indispensables : petits commerces, marchés, street food, transports locaux, pourboires...

L'argent liquide est aussi pratique si votre budget est serré. En pièces et billets, il est plus facile de se rendre compte de ce qu'on a, de ce qu'on dépense, et surtout, de ce qu'il reste.

Quel montant ?

Emportez un montant raisonnable en espèces pour limiter le risque de perte ou de vol. Pour toute entrée ou sortie de France de sommes, titres ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 euros, vous devez établir une déclaration préalable au bureau des douanes.

Et pour les devises ?

Si vous partez **hors zone euro**, renseignez-vous sur la monnaie locale (devise) et le taux de change. En principe, vous ne pourrez pas utiliser d'euros hors de la zone euro (sauf dans certains pays limitrophes ou dans les zones touristiques par exemple). Vous pouvez changer un peu d'argent avant le départ et retirer à un distributeur sur place.

Toutes les devises ne sont pas accessibles en France ; certaines ne sont disponibles que dans leurs pays (roupie indienne, dinar tunisien...). Par ailleurs, certaines devises ne peuvent être achetées qu'en montant limité.

Vous pouvez obtenir les devises les plus courantes (dollar US, livre sterling, yen, etc.) **auprès des agences bancaires proposant ce service ou d'un bureau de change.**

Les opérations de change donnent lieu en général à une commission, dont le montant dépend des tarifs de votre banque.



**Une pièce d'identité est
demandée dès que le
montant échangé dépasse
1000 euros.**

Quelles
précautions
pour mon
argent liquide ?

Pour éviter la perte ou le vol de vos espèces mais aussi les fraudes, ou encore pour limiter les frais (surtout hors zone euro), des précautions sont utiles :

- Utilisez de préférence les **distributeurs (ATM)** situés dans des banques ou des lieux sûrs affichant le logo d'acceptation de votre carte. Ne jamais retirer dans un DAB isolé (risque de piratage).
- **Ne gardez jamais** toutes vos espèces **au même endroit**. Vous pouvez prévoir un porte-monnaie de tous les jours et une petite réserve, séparée de votre carte bancaire (par exemple : pochette cachée, coffre de l'hôtel...).
- **Limitez le nombre de retraits** (pour éviter les frais par opération) et évitez les grosses coupures.
- Dans les lieux touristiques, évitez les retraits de gros montant et la manipulation de liquide.
- **Demandez un reçu** ou une preuve en cas d'achat important.
- Évitez les bureaux de change voire les distributeurs à l'aéroport, ils proposent souvent des taux très défavorables.
- Préférez des **retraits en devises locales** et refusez la conversion en euros proposée par certains distributeurs (taux souvent désavantageux).
- Méfiez-vous des propositions de change apparemment avantageuses effectuées dans la rue.

**Paielement mobile,
sans contact,
cartes prépayées,
chèques et
chèques vacances
fonctionnent-ils
à l'étranger ?**

Paielement mobile et sans contact

Le paiement sans contact et via téléphone mobile est désormais largement répandu, en particulier dans de nombreux pays européens et dans les zones touristiques. Mais son acceptation dépend toujours des équipements du commerçant ou du prestataire. Il est donc préférable de ne pas compter uniquement sur ce moyen de paiement et donc de disposer d'un ou plusieurs autres moyens de paiement

Lorsque vous payez avec votre téléphone ou votre montre connectée, ce sont, en général, les conditions de votre carte bancaire qui s'appliquent : plafonds, autorisations et éventuels frais à l'étranger.

Carte prépayée

La carte prépayée (parfois en devises) permet de régler chez les commerçants et même d'effectuer des retraits. Elle peut servir, par exemple, de carte de dépannage ou à régler un certain type de dépenses pour mieux contrôler votre budget voyage.

Renseignez-vous auprès de votre banque sur son coût, ses plafonds et les possibilités de la recharger.

Chèque

Même en zone euro, votre chéquier ne vous sera pas utile car les chèques français sont rarement acceptés à l'étranger et occasionnent des frais. Laissez-le en sécurité chez vous.

Chèque vacances

On ne trouve quasiment plus de chèques voyage en agence bancaire ni en bureau de change. En revanche, certains voyagistes ou entreprises de transport acceptent que tout ou partie du montant soit payé, en France, par chèque vacances. À l'étranger, ils ne sont pas utilisables.

**Puis-je faire
des virements
si besoin ?**

Le virement n'est pas forcément adapté aux paiements quotidiens mais il pourra vous être utile.

En zone SEPA

En euro, le virement s'effectue au même prix qu'un virement en France. Il suffit de fournir l'IBAN du bénéficiaire et éventuellement le code BIC qui sert à identifier la banque.

Le virement instantané est possible. Il est très pratique pour rembourser un ami, payer un hébergement chez l'habitant, un prestataire local (artisan, guide, billets, etc.) ou en cas d'urgence.

Disponible 24h/24, 7j/7 depuis l'application de votre banque ou son site Internet, le virement instantané arrive sur le compte du bénéficiaire en 10 secondes ou moins. Il fonctionne entre comptes bancaires européens compatibles (zone SEPA).

Le service Wero peut également être utilisé pour envoyer de l'argent immédiatement, mais uniquement dans certains pays européens et selon les banques. Pensez à vérifier sa disponibilité avant utilisation.

Hors zone SEPA

Les virements internationaux sont plus lents (entre 2 et 4 jours) et coûteux. Dans ce cas, pensez plutôt à utiliser une application spécialisée pour éviter les frais.

Vérifiez que votre pays de destination fait partie de la zone SEPA.



Attention Dans tous les cas, soyez vigilant en indiquant l'IBAN du compte destinataire car un virement exécuté ne peut pas être annulé.

Quelles
précautions
à mon retour
en France ?

Suivre mes comptes

Vérifiez toutes les opérations effectuées et réagissez rapidement en cas d'anomalie. Les opérations peuvent d'ailleurs être plus longues à apparaître, **veillez donc à garder la provision** suffisante sur le compte **le temps nécessaire**.

Changer les devises inutilisées

Vous pouvez vous rendre auprès de votre banque ou d'un bureau de change pour changer les devises inutilisées, à l'exception de celles qui doivent avoir été dépensées ou changées sur place avant votre retour.

À défaut, gardez-les pour un prochain voyage. Les opérations de change donnent généralement lieu au paiement d'une commission fixe et/ou variable, en fonction de la convention de compte de votre banque. La commission de change est toujours plus chère à l'achat qu'à la revente.

L'ESSENTIEL

Payer à l'étranger

Avant de partir, je préviens ma banque et je vérifie :

- la date de validité de ma carte ;
- les plafonds de paiement et de retrait ;
- les frais applicables dans le pays de destination ;
- les numéros utiles en cas de perte, de vol ou de fraude ;
- mes autres moyens de paiement à emmener.

Sur place :

- Je choisis toujours la devise locale et non l'euro proposé sur les terminaux ;
- Je m'assure que le lieu est sûr avant d'utiliser un distributeur ;
- Je répartis mes espèces et mes cartes dans au moins 2 endroits différents ;
- Je surveille régulièrement mes opérations bancaires avec une connexion sécurisée.

lesclesdelabanque.com